

## Politique Environnementale d'Artois Comm. sur la Zone Industrielle de Ruitz

La Zone Industrielle de Ruitz a été créée en 1966 et s'étend sur plus de 250 ha. C'est un espace industriel qui regroupe plus de 50 établissements et 2 700 salariés.

La Communauté d'Agglomération de l'Artois, de par ses statuts, est compétente dans l'aménagement, l'entretien et la gestion de la Zone Industrielle de Ruitz. Dans son projet de territoire, Artois Comm. définit ses orientations, avec notamment la volonté de développer son territoire durablement et plus particulièrement d'améliorer constamment l'accueil des entreprises et d'aider leur développement.

Le développement durable est au cœur de la démarche mise en œuvre par Artois Comm., que ce soit dans une dimension :

- environnementale (respect du patrimoine écologique),
- économique (satisfaction des besoins actuels et à venir)
- socioculturelle (conserver et développer le potentiel humain et social)

Pour répondre aux enjeux environnementaux de la Zone Industrielle de Ruitz, Artois Comm. a identifié quatre axes qui permettront de protéger l'environnement dans le cadre de ses activités de gestionnaire et aménageur de la zone :

- ↳ Anticiper les éventuelles **situations d'urgence**, en améliorant notamment la gestion des eaux pluviales,
- ↳ Améliorer **les infrastructures de transport et les déplacements** en développant les moyens alternatifs à la voiture individuelle,
- ↳ Développer **l'animation et l'accueil** des entreprises,
- ↳ Améliorer le **cadre de vie** des entreprises et usagers de la zone par une qualité paysagère et architecturale.

Je soussigné Alain WACHEUX, en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de l'Artois, m'engage à veiller au respect des exigences légales et autres relatives aux aspects environnementaux applicables aux activités d'Artois Comm. sur la Zone Industrielle de Ruitz et à prévenir toute pollution environnementale.

Des actions seront mises en place pour atteindre les objectifs liés à ces axes de progrès. Chaque domaine sera évalué régulièrement et fera l'objet d'une adaptation dans une logique de progrès continu.

Je m'engage également à mettre à disposition les moyens techniques, financiers et humains pour mener à bien le programme d'actions environnementales et respecter les exigences de la norme ISO 14 001 afin d'obtenir une certification de nos activités sur la Zone Industrielle de Ruitz.

Béthune, le 13 MAI 2011

Le Président,



Alain WACHEUX